

## Réagir maintenant, tous-tes ensemble

Coupes dans les budgets et prestations publiques, gel des salaires, projet SCORE, élévation du temps de travail de 40 à 42 heures hebdomadaires, rarement les attaques aux conditions de travail du personnel des services publics et para-publics ont été si brutales. Mais ce sont encore des projets, et il est possible de les déjouer. A condition de réagir, tous-tes ensemble.

### Budget 2015 : tailler dans l'os ?

Après des années de réorganisations, de l'aveu même du Conseil d'Etat précédent, il n'était plus possible de faire encore des « efforts d'efficience » sans toucher les prestations elles-mêmes. Et pourtant, d'un coup de baguette magique, le nouveau Conseil d'Etat l'a fait : -1% partout, et débrouillez-vous...

Les conséquences, nous les connaissons mieux que quiconque : surcharge de travail, pressions hiérarchiques, pression sur les horaires de travail, dégradation des prestations aux patient-e-s, aux bénéficiaires de l'aide sociale, aux demandeur-euse-s d'emploi, aux enfants placé-e-s en institution, et plus généralement à tous-tes les citoyen-ne-s qui attendent aux guichets de l'administration. Couper dans les budgets n'est pas une fatalité. Genève est une des villes les plus riches du monde, et ne peut plus se permettre d'accorder des privilèges fiscaux aux millionnaires. Il faut prendre l'argent là où il est : **les autorités doivent prendre leurs responsabilités et supprimer le bouclier fiscal et autres « niches » qui ne bénéficient qu'aux plus fortuné-e-s.**

### Vers un allongement du temps de travail ?

Le projet de loi de l'UDC augmentant le temps de travail de 40h à 42h est toujours pendant devant le Grand Conseil. S'il passe, non seulement la durée du travail hebdomadaire augmentera de 5% pour le même salaire, mais le nombre de postes diminuera d'autant, soit quelques 1800 ETP en moins sur l'ensemble du canton.

Le SIT et le Cartel intersyndical ont déjà dénoncé ce projet de loi devant la Commission qui l'étudie. Mais il faut maintenant **se mobiliser pour éviter qu'il ne soit adopté par le Grand Conseil.**

### Projet SCORE : le simulacre du Conseil d'Etat

Le 24 septembre, le Conseil d'Etat a présenté une « feuille de route » cadrant la suite des discussions sur le projet SCORE. Cette « feuille de route » est inacceptable et démontre que le Conseil d'Etat n'a nullement l'intention d'ouvrir de véritables négociations avec les syndicats :

- Alors que l'OPE travaille sur le projet depuis plus de 4 ans sans associer les syndicats, **le Conseil d'Etat voudrait maintenant bâcler des négociations qui concernent 35'000 salarié-e-s en moins d'une année seulement ;**
- Alors que nous revendiquons une politique salariale transparente, seule condition à même de garantir l'égalité de traitement, **le Conseil d'Etat persiste à imposer le secret sur des informations déterminantes ;**
- Alors que nous voulons pouvoir corriger les aspects les plus discutables du projet, **le Conseil d'Etat refuse de discuter de la pondération des critères d'évaluation et refuse de réexaminer les notations qui comporteraient des erreurs d'appréciation ;**
- Alors le Conseil d'Etat limite drastiquement le périmètre des négociations, voulant ainsi nous contraindre à accepter le projet quasiment en l'état, **il suspend de surcroît les annuités et exige des syndicats une paix sociale que lui-même ne respecte pas.**

**Notre demande est simple : ou de véritables négociations peuvent démarrer dans de bonnes conditions, ou le projet SCORE doit être retiré.**

Le rapport de force que nous parviendrons à établir sera déterminant pour la suite des débats. A l'inverse, une faible réaction laisserait le champ libre au Conseil d'Etat et au Grand Conseil dans leur entreprise de démolition du service public et des conditions de travail. C'est pourquoi nous devons être nombreux-ses à la

**Manifestation du personnel  
des services publics et subventionnés  
Mercredi 12 novembre, de 12h à 13h30, Place Neuve**

# SCORE : un projet **inacceptable** en l'état

## ► Les bas salaires trinquent et les hauts salaires s'envolent !

Si le salaire le plus bas demeure le même en annuité 0 (classe 4), il sera moins élevé en fin de carrière. A l'opposé, les salaires des haut-e-s cadres seront augmentés.

## ► Le personnel administratif et technique grand perdant

Les métiers administratifs, logistiques et techniques seraient les grands perdants de l'opération. A titre d'exemples, la fonction de caissier-ère comptable perd 1,5%, celle de nettoyeur-euse de 0,8% à 5%, et celle de commis-e administratif-ve 5 perd 9,8%.

## ► Des différenciations salariales incompréhensibles

Le projet prévoit des différences de salaires incompréhensibles entre des fonctions parfaitement similaires : à titres d'exemple, alors qu'ils-elles bénéficient aujourd'hui du même salaire, les animateur-trice-s socioculturel-le-s, les conseiller-ère-s sociaux-ales et les assistant-e-s sociaux-ales toucheront des salaires différents.

## ► Des indemnités stabilisées et d'autres qui passent à la trappe

Avec la prise en compte d'éléments liés aux conditions de travail dans l'évaluation des fonctions, certaines indemnités seraient intégrées au salaire de base, ce qui est positif. En revanche, d'autres indemnités ou primes risquent de passer à la trappe.

## **Blocage des réévaluations collectives :**

### **la mauvaise foi du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat a indiqué à qui veut bien l'entendre qu'en refusant de poursuivre les discussions sur le projet SCORE, les syndicats seraient responsables du temps perdu pour les fonctions qui attendent une réévaluation collective.

- C'est omettre que c'est le Conseil d'Etat qui a gelé par Arrêté toutes les réévaluations collectives depuis 2009.
- C'est omettre que rien n'empêcherait de réévaluer les fonctions avec le système actuel dans l'attente d'une hypothétique entrée en vigueur de SCORE.
- C'est omettre que le Cartel intersyndical a demandé dès 2009 et à de maintes reprises le déblocage des réévaluations collectives sans attendre SCORE, dont la dernière fois encore au mois de septembre dernier. La réponse du Conseil d'Etat a toujours été la même réponse obstinée et injustifiée : NON. Alors, la faute aux syndicats ?

## **Enveloppe de 65 millions supprimée :**

### **qui va payer ?**

Le projet initial, tel que présenté par le Conseil d'Etat en septembre 2013, comportait un coût pour l'Etat d'environ 65 millions de francs.

Or, en juin 2014, le nouveau Conseil d'Etat a annoncé la suppression de cette enveloppe liée au projet SCORE, mais sans indiquer quels éléments du projet seraient modifiés pour en effacer le coût.

Or, dans un projet qui prévoyait des hausses de salaires dans les domaines des soins et du social, un quasi statu-quo dans l'enseignement, et des pertes pour tous-tes les autres, nul besoin d'être devin pour imaginer à quoi ressemblera le projet SCORE sans les 65 millions initialement prévus :

- soit les « gagnant-e-s » ne le seront plus,
- soit les perdant-e-s le seront encore davantage,
- soit tout le monde sera perdant (sauf les hauts cadres, puisque la revalorisation de leur salaire est un objectif politique du Conseil d'Etat).

Dans ces conditions, « négocier » la nouvelle grille salariale « dans le cadre défini par le Conseil d'Etat », comme le propose ce dernier, revient à ne rien négocier du tout, puisqu'aucune de ces options n'est acceptable.

## **Ce que défend le SIT :**

- Une politique salariale transparente
- Une politique salariale fondée sur l'égalité de traitement
- L'égalité entre femmes et hommes
- La protection accrue des bas salaires
- Un écart raisonnable entre les bas et hauts salaires
- La progression annuelle et l'indexation automatiques
- Le déblocage immédiat des réévaluations collectives
- L'application dès 2015 des mécanismes salariaux

**Ensemble,  
mobilisons-nous  
contre les aspects  
inacceptables  
de ce projet**